



Depuis 1927 nous assurons votre avenir



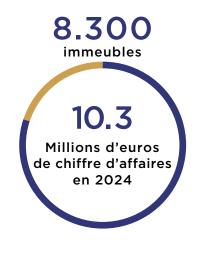
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

1927	Pierre PLASSE fonde la Société P. PLASSE & Cie, courtier en assurance.	1995	Pierre PLASSE rachète l'intégralité des parts. La société compte alors 7 personnes.
1956	La société est reprise par son fils Georges PLASSE, lui-même agent de la Mutuelle de Seine et Seine et Oise (actuellement MMA Entreprise).	2003	Entrée dans le TOP 100 du classement des courtiers de l'argus de l'assurance.
1976	Georges PLASSE s'affranchit du statut d'agent pour devenir courtier d'assurance, ouvrant ainsi des	2012	Vincent PLASSE intègre à son tour la société.
	partenariats avec l'ensemble des compagnies d'assurance.	2013	Lancement du site internet.
1977	Pierre PLASSE (2° du nom) spécialise la société dans l'assurance des patrimoines immobiliers.	2015	Création du Comité de Direction et du Comité Exécutif.
		2022	Déploiement de la nouvelle interface de souscription et gestion digitale.
1981	1er intercalaire négocié avec la compagnie AGP (actuellement AXA).		

CHIFFRES CLÉS

20.000 clients

24.500.000 m² assurés



250 administrateurs de biens partenaires de notre société

66 collaborateurs en 2025

85% réalisé dans le domaine de l'immobilier 15% réalisé dans le domaine de l'entreprise et du particulier

NOS MISSIONS

LA MISSION DU COURTIER

Suivi des dossiers par des interlocuteurs dédiés au travers d'une structure à taille humaine. Indépendant des compagnies, nous travaillons dans votre intérêt. Information en temps réel de l'évolution de vos dossiers et de vos indemnisations grâce à notre extranet.

EN PRODUCTION

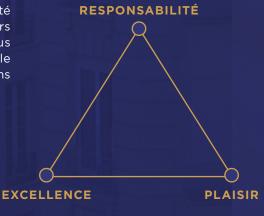
Mise en place des intercalaires exclusifs négociés dans votre intérêt auprès de chaque compagnie (ensemble d'extensions de garanties). Un service production dédié à l'analyse de vos risques et de vos besoins, menant les appels d'offres et les négociations des primes lors des renouvellements.

EN GESTION DES SINISTRES

Une gestion électronique de tous nos documents (GED) afin d'optimiser les délais de traitement de vos dossiers. Un service indemnisation avec délégation des compagnies pour donner mission aux experts et procéder aux règlements.

NOS VALEURS

Bien n'est pas un niveau de qualité suffisant. Pour apporter toujours le meilleur service, nous nous efforçons d'être excellents dans le traitement de nos dossiers et dans la performance de nos produits.



Conscients de la valeur de votre patrimoine, notre engagement est de protéger vos biens et vos intérêts.

Une personne heureuse est efficace et performante au travail. Persuadés de l'importance du plaisir, nous souhaitons partager cette valeur avec vous.

ADMINISTRATEURS DE BIENS









MULTIRISQUE IMMEUBLES

CONSTRUCTION

PROTECTION JURIDIQUE

Assurance garantissant l'immeuble contre les évènements portant atteinte au bâtiment (incendie, dégâts des eaux, vol, vandalisme, bris de glace, effondrement, catastrophes naturelles et technologiques, frais et pertes annexes). Notre intercalaire courtier vient renforcer la sécurité de vos mandants. De plus, grâce à nos délégations de gestion, nous sommes habilités à régler les sinistres.

Notre produit offre une garantie décennale, une «tous risques chantiers» et une Responsabilité Civile vous garantissant en votre qualité de maître d'ouvrage. Notre société a négocié des accords cadres auprès des majors de l'assurance afin de vous obtenir une tarification compétitive et de vous protéger contre un évènement pouvant survenir dans le cadre de l'opération de construction.

Cette assurance permet de défendre les intérêts de la copropriété en cas de litige avec un tiers. Ce contrat est proposé de manière individuelle ou sous forme de contrat flotte. La compétence de nos partenaires permet de régler 90% des litiges à l'amiable.









PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT

LOYERS IMPAYÉS

FRAIS DE SANTÉ, PRÉVOYANCE DES SALARIÉS D'IMMEUBLES

Cette garantie rendue obligatoire par la loi ALUR du 26 mars 2014, couvre les copropriétaires non occupant en cas d'absence ou carence du contrat multirisque immeuble et/ou celui de l'éventuel locataire. Notre produit disponible en police individuelle ou en police groupe offre les avantages suivants:

- Multirisque complète
- Les biens mobiliers du propriétaire sont garantis à hauteur de 10.000€
- Absence de franchise générale

Cette garantie essentielle à la gestion locative permet de maintenir le règlement des loyers en cas de défaillance du locataire. Pour vous assurer en toutes circonstances vos revenus locatifs, nous proposons aussi les options vacance locative et détérioration immobilière.

Nous avons mis en place une solution afin d'assurer vos gardiens et employés d'immeubles conformément aux dispositions prévues par la Convention Collective Nationale du 6 décembre 2013 (obligatoire depuis le 6 juin 2015).

ENTREPRISES

Nous mettons à votre disposition toute notre expertise pour définir vos besoins et vous proposer les meilleures solutions pour garantir la pérennité de votre activité.

3 gammes de produits s'offrent à vous:

RESPONSABILITÉES LIÉES À VOTRE ACTIVITÉ

- Responsabilité Civile Professionnelle
- Responsabilité
 Civile Exploitation
- Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux

POUR VOTRE ENTREPRISE

- Dommages aux biens
- Pertes d'exploitation
- Flotte automobiles
- Risques aériens, terrestres et maritimes
- Garantie homme clé

POUR VOUS & VOS COLLABORATEURS

- Prévoyance
- Frais de santé
- Dépendance
- Solution Retraite
- Epargne Salariale

PARTICULIERS

AUTO-MOTO

OBJETS DE VALEURS

AGRESSIONS

Nous identifions vos besoins et vous proposons une solution adaptée auprès d'un de nos partenaires. Nous vous proposons des contrats garantissant vos objets précieux et d'arts en valeur déclarée ou agréée après expertise de ceux-ci. Cette assurance garantit vos moyens de paiement, espèces retirées, clés, papiers et effets personnels.

MULTIRISQUE HABITATION

ASSURANCE DE PERSONNES

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Occupant ou non, cette assurance vous garantit contre l'ensemble des évènements pouvant porter atteinte à vos biens mobiliers et immobiliers personnels.

Elle protège également votre Responsabilité Civile dans le cadre de l'obligation liée à la mise en place de la loi ALUR du 26 mars 2014. Notre société a un pôle dédié afin de vous accompagner dans les grandes étapes de votre vie. Nous vous proposons des produits et solutions adaptés à votre situation en termes d'assurance vie et d'épargne.

Notre société vous accompagne dans la souscription d'une mutuelle en fonction de vos besoins, des prestations et des remboursements que vous souhaitez.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

ASSURANCE SCOLAIRE

PROTECTION JURIDIQUE

Cette assurance prend en charge votre transport et rapatriement (médicalisé ou non) lors de vos voyages à la suite d'accident ou maladie. Cette assurance garantit la responsabilité civile de vos enfants ainsi qu'un capital individuel en cas d'accident ou de décès et ce, tant dans le cadre scolaire qu'extrascolaire. Des professionnels vous accompagnent juridiquement dans la défense de vos intérêts.



Chers assurés,

Notre société s'est toujours inscrite dans la durée, pour vous accompagner dans vos évolutions personnelles, en adaptant continuellement nos garanties.

L'implication de nos équipes est notre meilleur gage de reconnaissance envers vous. Notre priorité est de garantir la pérennité de nos offres et de sauvegarder votre patrimoine. Votre tranquillité reste et restera notre principale préoccupation.

Pierre Plasse

01 44 53 74 00 assurance@pplasse.fr 18 rue Ballu CS 55051 75442 Paris Cedex 09

pplasse.fr

Depuis 1927 nous assurons votre avenir